

Conseil de discipline

Par **Lolasanchez**, le **03/12/2021** à **17:38**

Bonjour

Mon enfant a été mis en mesure conservatoire avant un conseil de discipline

La raison de ce conseil c'est qu'il se trouvait dans un couloir au moment où son camarade a cassé la vitre d'une classe

Il est accusé au même titre que le camarade qui a cassé.

La classe a un groupe sur Instagram et le proviseur a été fouillé dans le portable d'un élève de la classe pour capturer des conversations entre mineur de la classe .

Le proviseur a t'il le droit de faire cela

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/12/2021** à **07:46**

Bonjour

Un proviseur n'a évidemment pas le droit de fouiller le téléphone d'un élève.

Vous pouvez signaler ce comportement au rectorat.